

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 07618 Numéro SIREN : 805 029 675 Nom ou dénomination : A.K.M.
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2023 sous le numéro de dépôt 20320

COMPTES ANNUELS

16 OCT. 2023

20320

AKM
48 RUE DU PRE SAINT GERVAIS
93310 LE PRE ST GERVAIS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

SIREN: 805 029 675: BOBIGNY

Copie Certifiée Conforme à l'original



Bilan

BILAN

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Fonds commercial	120 000		120 000	
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	54 702	24 966	29 736	
Immobilisations financières	6 029		6 029	
Actif immobilisé	180 731	24 966	155 765	
Stocks de matières premières, approvisionnements, en cours de production				
Stock de marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	57 012		57 012	
Autres créances	25 643		25 643	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	27 199		27 199	
Charges constatées d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	290 585	24 966	265 619	

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel	2 000	
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	200	
Réserves réglementées		
Autres réserves		
<i>Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants</i>		
Report à nouveau	31 019	
Résultat de l'exercice	50 485	
Provisions réglementées		
Capitaux propres	83 704	
Provisions pour risques et charges		
Autres emprunts et dettes assimilées	40 875	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 592	
Autres dettes	130 448	
<i>Dont comptes courants d'associés de l'exercice N</i>	<i>13 315</i>	
Produits constatés d'avance		
TOTAL GÉNÉRAL	265 619	

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Export	Montant N	Montant N-1
Ventes de marchandises		260 690	
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		7	
Produits d'exploitation		260 697	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		58 482	
Variations de stock de (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		1 069	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres charges externes		49 885	
Impôts, taxes et versements assimilés		2 818	
Rémunération du personnel		80 638	
Charges sociales		11 191	
Dotations aux amortissements		2 548	
Dotations aux provisions			
Autres charges		3 581	
Charges d'exploitation		210 212	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		50 485	
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			
RÉSULTAT		50 485	49 485
		Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles			
Réintégrations diverses			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Abattements sur le bénéfice			

AKM

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Déductions diverses

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		50 485	
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficits antérieurs reportables /	Dont imputés sur le résultat :	67 761	67 761
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			17 276

AKM
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 €
Siège social : 48 RUE ANDRE JOINEAU 93310 LE PRE SAINT GERVAIS

RCS BOBIGNY : 805 029 675

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31/08/2023
(Exercice au 31/12/2022)

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 50 485 € de la manière suivante :

Report à nouveau : 50 485 euros

L'assemblée générale des associés reconnaît qu'il n'a pas été distribué de dividendes depuis la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le gérant

